



Commission des dynamiques territoriales

1251 - Actions de sensibilisation à la sécurité routière

Proposition d'attribution d'une subvention au Comité Départemental de la Prévention Routière du Bas-Rhin pour des actions de sécurité routière

Rapport n° CP/2016/252

Service gestionnaire :

M3 - Entretien et exploitation

Résumé :

Le présent rapport propose de décider d'attribuer une subvention à l'association du Comité Départemental de la Prévention Routière du Bas-Rhin pour l'année 2016, afin de conforter son activité auprès des Bas-Rhinois, en lien avec les compétences départementales dans le domaine des infrastructures de mobilité.

Il est également proposé d'approuver le projet de convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision.

Dans le cadre de ses compétences, le Département contribue à l'amélioration de la sécurité routière sur les voies départementales et dans les transports de personnes.

Ses interventions s'inscrivent soit dans l'aménagement du réseau routier départemental, soit dans des actions en direction des usagers de la route et des transports, dont les comportements souvent inadaptés demeurent le principal facteur d'accidents.

Ainsi, le Département du Bas-Rhin a développé et soutenu depuis plusieurs années des actions de sensibilisation et d'information sur la sécurité routière dans le but de modifier les comportements des usagers de la route, aussi bien en milieu scolaire qu'en direction du grand public.

Il a ainsi conclu des partenariats avec des associations afin de mener ces opérations, parmi lesquelles figure le Comité Départemental de la Prévention Routière du Bas-Rhin. Depuis de nombreuses années, le Département soutient financièrement l'association Prévention Routière, notamment par le biais d'une subvention annuelle de fonctionnement, pour renforcer son engagement dans les actions pilotées par cette association.

Ainsi, durant l'année 2015, l'association du Comité Départemental de la Prévention Routière du Bas-Rhin a organisé des séances de sensibilisation à la prévention routière au sein des établissements scolaires sur l'ensemble du territoire départemental. Elle organise également des stages de formation d'intervenants en éducation routière ou post permis et réalise des campagnes d'information à destination des enfants et des adultes.

D'autre part, elle mène des actions de sensibilisation lors d'événementiels nationaux ou locaux et demeure un centre de ressources au profit des enseignants par la mise en place de documentations et de logiciels spécifiques à l'éducation routière.

Afin de conforter l'activité de cette association et marquer l'implication du Département dans l'amélioration de la sécurité routière, il est proposé d'attribuer au Comité Départemental de la Prévention Routière du Bas-Rhin une subvention de fonctionnement de 9 025,00 € pour l'ensemble des actions conduites au cours de l'année 2015.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21967	65-6574-621	22 325,00 €	22 325,00 €	9 025,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention annuelle de 9 025,00€ au titre des actions menées au cours de l'année 2015 par l'association du Comité Départemental de la Prévention Routière du Bas-Rhin.

Elle approuve les termes du projet de convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 25/05/16

Le Président,



Frédéric BIERRY